

L'IMMIGRATION

LA DÉCISION DE RETIRER LES ACCUSATIONS CONTRE LES MEMBRES D'UNE DÉLÉGATION ANARCHISTE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Lors d'une enquête spéciale de l'immigration tenue hier à Toronto, quatorze Américains et un Allemand de l'Ouest, qui étaient membres d'une délégation anarchiste et qui ont participé lundi à un affreux saccage du centre-ville de Toronto, ont été tout à coup libérés après que des ordres venus d'en haut eurent été transmis aux agents de l'immigration de laisser tomber l'affaire et les accusations qu'ils allaient porter contre ces personnes.

La ministre peut-elle expliquer pourquoi le gouvernement a conclu un marché secret et a retiré les accusations qui pesaient contre ces personnes et qui les auraient empêchées de remettre jamais les pieds au Canada sans une permission spéciale? La ministre croit-elle que cet arrangement de compégerage est de nature à amener la population à avoir confiance dans le système, lorsque des radicaux aussi violents auront tout loisir de revenir au Canada tandis que nombre de parents de Canadiens, par exemple, se voient refuser le droit légitime de venir faire un séjour ici ou d'obtenir au Canada le statut d'immigrant reçu? Qui la loi favorise-t-elle?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, dans ce cas-ci, la loi a servi à expulser ces personnes du pays, ce que le député devrait approuver, à mon sens. Il n'y a pas eu de marché secret. L'avocate des treize Américains et de l'Allemand de l'Ouest a assuré à l'arbitre que ses clients allaient quitter le pays. A ma connaissance, treize de ces personnes sont déjà parties. Nous attendons confirmation du départ de la dernière.

Rien n'a été conclu dans les coulisses. On a simplement donné des assurances à l'arbitre. Comme l'objectif était d'expulser ces personnes afin de pouvoir s'occuper des Canadiens qui essaient de faire venir ici des parents ou d'autres personnes du genre, c'était la meilleure chose à faire.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la ministre devait faire respecter et appliquer la loi pour que les fauteurs de troubles sachent qu'ils ne sont pas les bienvenus au Canada. Elle n'a pas fait son devoir et c'est regrettable.

Étant donné que ces 15 individus ont été accusés d'avoir causé des dégâts matériels, troublé l'ordre public, entravé l'action de la police, attaqué des agents, tenté de s'évader et résisté à leur arrestation, ne craint-elle pas d'avoir créé un précédent très dangereux en acceptant un marché très avantageux pour eux? Pourquoi ne veut-elle pas payer le prix nécessaire pour empêcher ces gens de revenir au Canada, pour faire respecter ainsi un principe important et pour faire réfléchir

Questions orales

d'autres radicaux du même acabit? Puisqu'ils n'ont pas été expulsés, ils peuvent revenir au Canada sans être punis.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, avec le processus en place actuellement, il aurait fallu deux ou trois ans pour les expulser. Le député le sait. Il sait aussi que nous essayons de changer ce processus, mais je ne reviendrai pas sur cette question.

Qu'il suffise de dire qu'ils sont partis et qu'ils ne reviendront pas.

* * *

L'EMPLOI

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Il y a presque trois ans que le comité permanent de l'emploi et de l'immigration a reconnu la situation particulière des travailleurs âgés et a recommandé au ministre du Travail de mettre sur pied un programme pour leur venir en aide.

Il y a déjà deux ans que le ministre a annoncé ce programme. Pourquoi continue-t-il de blâmer les provinces? Quand tiendra-t-il les promesses faites aux travailleurs âgés du Canada et quand mettra-t-il en oeuvre le programme?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, permettez-moi de faire une rectification. Je ne blâme pas toutes les provinces, mais il y en a certainement quelques-unes qui ne collaborent pas comme elles le devraient. Je crois que la situation des travailleurs âgés est la responsabilité de tous les gouvernements du Canada, y compris les gouvernements provinciaux. J'espère que, grâce à leur collaboration, le programme sera annoncé sous peu.

LE FINANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, 41 p. 100 des travailleurs âgés sont frustrés et déprimés, et ils ont de fait abandonné le marché du travail. Si le ministre est sincère quant à la mise en oeuvre du programme, pourquoi n'accepte-t-il pas l'avis du comité et ne finance-t-il pas le programme à 100 p. 100 pour tenir sa promesse?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, l'opposition revient toujours sur ce programme financé à 100 p. 100. Je voudrais rappeler à la députée, qui, comme moi, n'était pas ici à ce moment-là, que le programme ne s'adressait pas à tous les travailleurs âgés. Il était discriminatoire en ce qu'il n'était destiné qu'aux travailleurs âgés appartenant à des secteurs particuliers. Le programme que nous proposons vise tous les travailleurs âgés.